

Cookies et traceurs : Que retenir de la proposition de règlement Digital Omnibus ?

2026

Mathias Avocat



AVIS IMPORTANT

Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas des conseils juridiques et ne peuvent s'y substituer.



Digital omnibus : pour un corpus réglementaire simplifié

L'objectif principal de DIGITAL OMNIBUS est
**de réduire la fragmentation et les
chevauchements normatifs, tout en
maintenant un niveau élevé de protection
des droits fondamentaux, notamment le
droit à la protection des données
personnelles.**



[Consulter la proposition
de règlement](#)



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 19.11.2025
COM(2025) 837 final

2025/0360 (COD)

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

modifiant les règlements (UE) 2016/679, (UE) 2018/1724, (UE) 2018/1725 et (UE) 2023/2854 ainsi que les directives 2002/58/CE, (UE) 2022/2555 et (UE) 2022/2557 en ce qui concerne la simplification du cadre législatif numérique, et abrogeant les règlements (UE) 2018/1807, (UE) 2019/1150 et (UE) 2022/868 ainsi que la directive (UE) 2019/1024 (règlement omnibus numérique)

{SWD(2025) 836 final}

Article 3

Modifications du règlement (UE) 2016/679 (RGPD)

Digital omnibus : pour un corpus réglementaire simplifié

Principales évolutions en matière de protection des données : Cookies et traceurs

1. Principe : consentement pour accéder aux données dans un terminal

Le nouvel article 88 bis prévoit que le stockage ou l'accès à des données dans l'équipement terminal d'une personne est en principe subordonné au consentement de la personne concernée.

Cela concerne notamment : cookies, traceurs, technologies de suivi dans les applications ou sites web.

2. Exceptions au consentement

Le consentement n'est pas requis lorsque l'accès aux données est strictement nécessaire pour :

- ✓ transmettre une communication électronique ;
- ✓ fournir un service expressément demandé par l'utilisateur ;
- ✓ mesurer l'audience d'un service en ligne pour l'usage exclusif du fournisseur ;
- ✓ assurer la sécurité du service ou du terminal.



[Consulter la proposition de règlement](#)

Digital omnibus : pour un corpus réglementaire simplifié

Principales évolutions en matière de protection des données : Cookies et traceurs

3. Règles sur la gestion du consentement

Le Digital Omnibus introduit plusieurs exigences :

- ✓ l'utilisateur doit pouvoir refuser le consentement facilement, par exemple via un bouton simple
- ✓ si l'utilisateur refuse le consentement, une nouvelle demande ne peut pas être présentée pendant au moins 6 mois
- ✓ si l'utilisateur accepte, il ne doit pas être sollicité à nouveau pour la même finalité pendant la durée du consentement.

Objectif : limiter la fatigue liée aux bandeaux cookies.

4. Introduction de signaux automatisés de consentement

Le nouvel article 88 ter introduit un mécanisme important : → les utilisateurs pourront exprimer leurs choix en matière de cookies et de suivi via des signaux automatisés et lisibles par machine.

Cela signifie que : les préférences pourront être exprimées directement via le navigateur ou le terminal, les services en ligne devront respecter ces signaux automatiquement.

→ Les fournisseurs de navigateurs (non PME) devront intégrer des outils permettant d'exprimer les préférences des utilisateurs, transmettre ces préférences automatiquement aux services en ligne.

[Consulter la proposition de règlement](#)

Digital omnibus : pour un corpus réglementaire simplifié

Focus : Avis conjoint du CEPD et de l'EDPS



Omnibus numérique : le CEPD et l'EDPS soutiennent la simplification et la compétitivité tout en soulevant des préoccupations majeures

12 février 2026

Le CEPD et l'EDPS ont adopté un avis conjoint sur la proposition de règlement omnibus numérique, destinée à simplifier le cadre réglementaire de l'UE et à renforcer la compétitivité. Ils évaluent son impact sur le RGPD et les droits fondamentaux, notamment en matière de sécurité juridique et de simplification réelle.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/cepd-edps-avis-conjoint-omnibus-numerique>

Digital omnibus : pour un corpus réglementaire simplifié

Focus : Avis conjoint du CEPD et de l'EDPS

Modifications apportées à la directive « vie privée et communications électroniques »

Le CEPD et l'EDPS soutiennent fermement l'objectif consistant à fournir une solution réglementaire pour remédier à la fatigue liée au consentement et à la prolifération des bannières de cookies. Il s'agit, par exemple, des exigences proposées concernant l'utilisation d'indications automatisées et lisibles par machine des choix des personnes en ce qui concerne le traitement de leurs données. L'utilisation de moyens techniques peut simplifier la conformité des responsables du traitement et aider les personnes à rendre leurs choix en ligne efficaces.

Le CEPD et l'EDPS se félicitent également des dérogations supplémentaires limitées à l'interdiction générale de stocker des données à caractère personnel dans l'équipement terminal ou d'y avoir accès, et invitent en outre les colégislateurs à encourager la **publicité contextuelle** plutôt que la publicité comportementale, en ajoutant une exception spécifique assortie de certaines garanties.

Le CEPD et l'EDPS se félicitent du fait que le contrôle de ces questions sera confié aux autorités de protection des données.

Dans le même temps, le CEPD et l'EDPS soulignent les difficultés juridiques et techniques soulevées par la coexistence de deux régimes différents pour les données à caractère personnel et les données à caractère non personnel. Elles fournissent également des recommandations supplémentaires visant à renforcer la sécurité juridique, à réduire au minimum les risques et à favoriser l'innovation responsable.

Source :
<https://www.cnil.fr/fr/cedp-edps-avis-conjoint-omnibus-numerique>



Des formations sur-mesure pour vous et vos équipes, Contactez-nous !

FORMATIONS

Retrouvez les programmes proposés par l'organisme de formation Mathias Avocats



Conformité

Conformité de votre site : gérer vos cookies



4 heures, en présentiel -
continu

Télécharger
243,61 Ko - pdf

Données personnelles

RGPD & CSE : Maîtriser les principes clés et réussir votre mise en conformité



Durée : 4 heures, en présentiel -
continu

Télécharger
242,67 Ko - pdf

RGPD

Mise en pratique pour le DPO : Maîtriser votre fonction et mission (1 journée)



Durée : 7 heures, en présentiel -
continu

Télécharger
240,69 Ko - pdf

MATHIAS Avocats

20 ans d'expertise en droit du numérique



Besoin d'une veille juridique sur mesure ?

Sur les thématiques qui vous intéressent, sur votre secteur d'activité, votre métier, les nouvelles exigences / le cadre juridique de vos missions, vos opportunités...



Mathias Avocats réalise des veilles sur-mesure pour ses clients, selon les thématiques sélectionnées, secteurs d'activités, métiers.

- Une veille pour vous et vos équipes, chaque mois dans votre boîte mail
- Contenu, format, périodicité, tarif : contactez-nous !

& DROIT

GARANCE MATHIAS, EVA ASPE
ET FRANÇOIS GORRIEZ

PRÉFACE DE MYRIAM QUÉMENER

IA, cybersécurité et data : garantir la conformité numérique

**Prix Cybersécurité
du Forum InCyber Europe**



Pour vous et vos équipes !

Disponible chez votre libraire (ou achat en ligne)



Cet ouvrage décrypte les réglementations (*NIS 2, DORA, AI Act, Data Act, Cyber Resilience Act, etc.*) pour vous permettre de maîtriser les risques juridiques, de la contractualisation à la gestion de crise et à sa remédiation, en intégrant également la R&D et l'innovation.

Il contient des **schémas, infographies, interviews de professionnels** (dirigeants, responsables cybersécurité, conformité IA, data, etc.), **des recommandations et outils** (notamment des « **check-lists** » de questions à se poser, des **points de vigilance** sur les **contrats** et la **gestion de crise**).

Conçu comme un **guide pratique**, cet ouvrage propose un parcours de conformité en 5 étapes-clés : **Gouverner, Concevoir, Contractualiser, Gérer les crises et Anticiper**, qui vous accompagnera pour piloter votre conformité numérique.

Par Garance MATHIAS, Eva ASPE et François GORRIEZ,
Editions LexisNexis, Janvier 2026.



Mathias | Avocats

SUIVEZ VOTRE ACTUALITÉ, ABONNEZ-VOUS !

UNE NEWSLETTER MENSUELLE OFFERTE



Mathias | Avocats

JANVIER 2026

Newsletter

VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE MANQUÉ...

Déploiement d'outils d'IA dans l'entreprise : le rôle du CSE

L'introduction de nouvelles technologies, dont l'IA, au sein des entreprises nécessite la consultation et l'information du Comité Social et Economique (CSE) dès lors que cette nouvelle technologie peut modifier les conditions de travail (article L 2312-8 du code du travail).

Quelles sont les bonnes pratiques lors du déploiement d'outils d'IA ? Quels sont les apports de décisions de justice récentes concernant le rôle, à cet égard, du CSE ?



EN SAVOIR PLUS



Droit d'accès : Quel cadre juridique ?

29 Avr, 2026 | Données personnelles / DPO. Droit du numérique

Le droit d'accès est garanti par la loi Informatique et Libertés et par le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ce droit pose de nombreux enjeux pour les organisations et leurs DPO. L'article 15 du RGPD dispose que « la personne... lire plus

L'ACTUALITÉ DÉCRYPTÉE POUR VOUS !

ENSEMBLE, DÉVELOPPONS VOS PROJETS
ET FORMONS VOS ÉQUIPES !
PARTAGEONS NOS EXPERTISES !



AU QUOTIDIEN

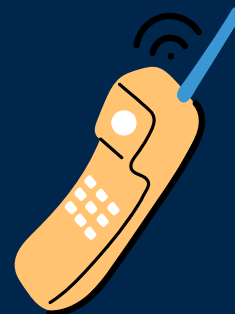
Catalogue des formations





Mathias | Avocats

CONTACTEZ-NOUS !



19 rue Vernier 75017 PARIS

+33 (0)1 43 80 02 01

contact@avocats-mathias.com

<https://www.avocats-mathias.com/>



@MathiasAvocats

